



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16002
23 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

SEP 26 1983

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs signés le 12 septembre 1983 par le Ministre français des relations extérieures, indiquant que M. Christian Schricke a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonné et due forme.
